
« Chez nous, on ne tue pas le chien sans raison »

Le chien dans le nord du Cameroun

“Here, we don't kill a dog for no reason”: The dog in the northern Cameroon

Christian Seignobos

NOTE DE L'AUTEUR

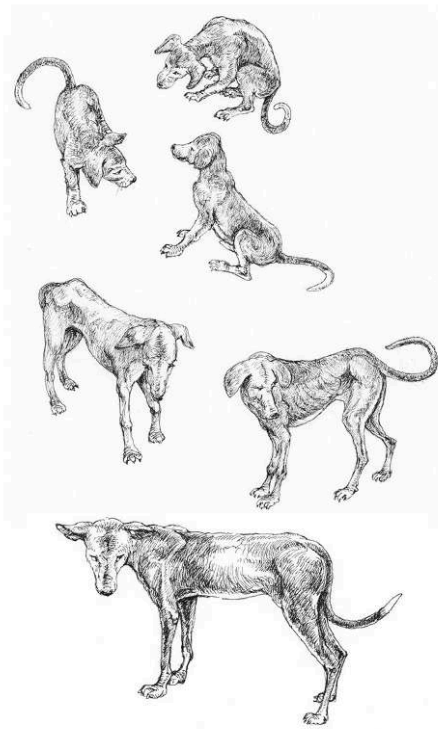
Ce travail a été achevé le 8 mars 2022

Introduction

- 1 Tuer un chien sans raison relève du crime, mais cela ne s'applique qu'aux populations demeurées dans l'orbe du « paganisme ». Pour les communautés musulmanes du nord du Cameroun, le chien est un animal impur, qui se nourrit de déchets. En référence à la vie du Prophète, « l'impureté entre dans la demeure avec le chien ». On change la peau de mouton pour la prière (*kaarabiwal*) sur laquelle un chien a marché et l'on prend soin de ne pas prier sur les traces de pattes de chien. Dans une maison, la présence d'un chien empêcherait qu'elle soit visitée par l'ange Gabriel et autres envoyés de Dieu. Pour nos informateurs les récipients de cuisine souillés par la gueule du chien doivent être lavés sept fois dont une, la première ou la dernière, frottée à l'aide de sable...
- 2 Le chien de compagnie banni, le chien « utile » est peu sollicité chez les Peuls pour la conduite des troupeaux et à peine pour la garde. Quant aux guildes de chasseurs professionnels kanuri, les *gaw*, ils écartent carrément le chien de leurs activités. Il en va bien différemment des populations non musulmanes des plaines et, plus encore, celles des monts Mandara septentrionaux, qui ne sauraient imaginer leur quotidien, et encore moins leur passé, sans le canidé.

- 3 Ce n'est pas le « lévrier de l'Azawagh », celui des Touareg (Bernus 2000). Le chien dans le nord du Cameroun n'est qu'un apparenté. Simple slooghi de 50 cm au garrot tout au plus, museau allongé, rectiligne, la crête occipitale souvent saillante, les oreilles toujours tombantes, plates et arrondies. On lui courtaude parfois les oreilles pour lui faciliter l'ouïe et surtout lui éviter les plaies sur le pli, encore que la pratique semble plus courante au Tchad.
- 4 Plutôt haut sur pattes, ses hanches montent au-dessus du garrot. L'encolure est longue, sans fanon. Le corps rectiligne. Son poil ras passe par toutes les nuances, du blanc cassé à terre de Sienne et, pour les plus foncés, un poil chiné noir et rouge généralement porteur d'une mention particulière¹. On voudrait qu'il existât un chien des montagnes plus petit et ramassé à opposer à une race plus longiligne et haute sur pattes sur les rives du Logone ? Les populations de pêcheurs nourrissent mieux leurs chiens que les montagnards qui, d'ailleurs, viennent se fournir en chiots chez eux pour assouvir leur cynophagie.
- 5 Le chien, sujet anthropologique s'il en est, a déjà été visité dans le nord du Cameroun. Pour la plaine du Logone, par l'anthropologue Igor de Garine, et, dans les monts Mandara, par Éric Thys et Olivier Nyssens, respectivement vétérinaire et anthropologue, sur un point précis, le marché de viandes de chien de Mayo Plasila. De notre côté nous avons consulté les archives de la période coloniale à propos du chien. En privilégiant dans nos enquêtes les monts Mandara, l'humanité du chien s'y révèle un véritable fil conducteur (Seignobos 2014a). Nous l'avons suivi dans trois situations, les noms des chiens (sujet déjà débattu), le serment du chien coupé en deux réconciliant les hommes et la cynophagie qui, ici, soigne et prolonge la vie des hommes.

Figure 1 : Chiens du nord du Cameroun



Dessins C. Seignobos

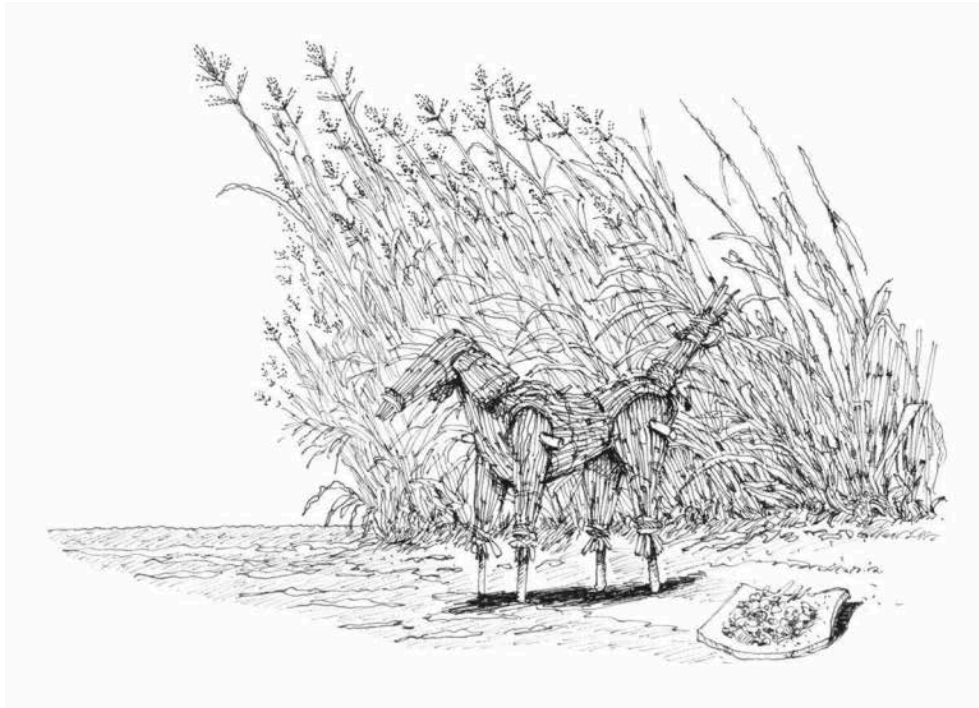
Le chien des mythes et le chien commensal

- 6 Des récits étiologiques relevés auprès des populations de l'extrémité septentrionale des monts Mandara, des Mafa aux Podokwo, de même que chez les Giziga bwi Marva sur les piémonts, rendent compte d'une vie sociale commune ancienne de l'homme et du canidé.
- 7 Chez les Mafa de Koza (Bernus 2000)² « Le chien et le crapaud voyageaient de concert de la terre au ciel et retour car Dieu s'amusait de ces curieux voyageurs. Sur terre ils avaient coutume de s'abriter dans la demeure de l'homme, le chien se coulait sous le grenier, entre les pierres extérieures du support du silo et celles du centre, et le crapaud, lui, se glissait sous l'auge de pierre dans laquelle l'homme verse de l'eau pour abreuver ses bêtes. L'eau était donc bien là. En revanche ni le mil, ni le feu n'existaient. Le crapaud vivait bien, mais le chien, sous le grenier, endurait le froid et la faim. Il retourna encore rôder au ciel et rapporta dans sa gueule le petit mil. Les hommes semèrent le mil et le croquèrent à maturité sans toutefois savoir le préparer. Le chien repartit au ciel, il y trouva le feu qu'il rapporta non sans mal, traversant les ruisseaux en crue, la queue embrasée dressée, et il donna le feu à l'homme ».
- 8 Depuis ce temps, le chien vit dans une famille et il ne saurait être rudoyé sans raison, car sans le feu et sans le mil que serait l'homme ? Un chien mécontent peut en appeler à Dieu et sa malédiction s'avérer alors redoutable pour son maître, voire pour tout le village : le mil peut s'enfuir, refuser de produire, et la pluie de tomber. C'est pour cela qu'on le flatte encore aujourd'hui en lui jetant sa part de nourriture : « n'oublie pas de me rapporter mon mil ». Cela s'observe plutôt lorsque les Mafa mangent en compagnie et voient passer un chien et lui jettent un morceau de boule³ de mil pour rappeler le mythe⁴.
- 9 D'autres récits rappelant cette genèse ont été recueillis chez les Zulgo avec Blingom Lelefa 1995⁵ et aussi chez les Mafa de Rwa et les Giziga Bwi Marva de Kosséwa.
- Bien avant, le chien vivait avec le singe (*Cercopithecus patas*). Il tentait de survivre en cultivant avec l'aide de tessons de poterie. Le singe, lui, se nourrissait des fruits des arbres. Mais dès que la pauvre récolte du chien apparaissait, le singe la dévastait. Dieu eut pitié du chien et lui conseilla de quitter le singe et tous les autres animaux pour vivre auprès de l'homme, lui suggérant même : « afin qu'il t'accepte, donne-lui ce petit mil que péniblement tu fais croître, il en fera un meilleur usage ». L'homme accepta le mil et prit le chien auprès de lui comme gardien et c'est l'homme qui cultive et nourrit le chien. Trois fois par jour, matin, midi et soir, le chien reçoit sa pitance. Un jour, le chien n'est pas appelé pour la distribution matinale. Il dénonce cet oubli avec véhémence : « Qui s'est permis d'oublier le chien pour la distribution de la boule du matin ? ». Le chien qui, jusque-là, avait gardé l'usage de la parole, cessa de communiquer avec l'homme. Il ne le fait plus que dans des moments exceptionnels. On signale parfois que le chien a parlé dans tel ou tel village... Cela est devenu un proverbe que l'on dit pour dénoncer une injustice manifeste dans une famille entre les femmes, les enfants, voire dans une équipe.
- 10 On pourrait rajouter un récit, relevé auprès de Garga Moulvoun, chez les Giziga Bwi Marva à Kosséwa :
- L'homme voyageait avec le chien. Arrivés devant un large cours d'eau, ils aperçurent, sur l'autre rive, de grandes touffes d'herbes avec, en haut des tiges, de longs fruits brillants⁶. L'homme dit au chien : toi qui nages mieux que moi, va quérir ces fruits et il accroche au cou du chien son bissac de cuir de chasseur à deux

poches. Ce que le chien rapporta, ce sont des graines de petit mil (*mtumas*). Ils le cultivèrent et le consommèrent ensemble. Puis il y eut un temps de famine où le chien ne trouvait rien à manger. Il endura la faim, mais demeura auprès de l'homme. Les années fastes revinrent et, avec elles, de belles récoltes. C'est alors que la femme que l'homme avait prise obligea le chien à aller battre le petit mil. Seul il ne le pouvait et le poussier urticant du mil pénicillaire lui brûlait les yeux et l'étouffait. Il organisa avec d'autres chiens un travail communautaire (*hulum*) et ils réussirent à engranger la récolte. Mais ils ne reçurent de la part de l'homme nulle gratification, nul merci. Devant tant d'ingratitude les chiens se concertèrent et décidèrent de ne plus converser avec l'homme, comme par le passé.

- 11 L'identification du chien avec le mil pénicillaire (*Pennisetum glaucum*) est très forte. Elle rendrait compte d'une sorte d'horizon mythico-historique de la mémoire des montagnards des Mandara septentrionaux, celle d'une aire civilisationnelle qui s'accompagnait des éleusines et, curieusement dans ces zones rocailleuses indigentes en terre, de tubercules et de racines tubéreuses (Dioscoracées, Lamiacées, etc.) qui longtemps précéda celle des sorghos (Seignobos 2014c).
- 12 Ensuite, dans les mythes, chez les Mafa comme chez les Mofou, c'est l'homme qui part au ciel dérober les grains de sorgho qu'il cache dans son prépuce. Souvent les premiers sorghos sont présentés comme des arbres de vie qui nourrissent et protègent les hommes. Il s'agit plus ici d'une intrication de plusieurs récits étiologiques. Revendiqués par certains groupes qui les mettent en avant pour affirmer leur statut d'ancienneté.

Figure 2 : Simulacre de paille d'un chien haut de 45 cm, à Kayam (1989) sur la berge occidentale du Logone, dans un peuplement de *Vetiveria nigriflora*



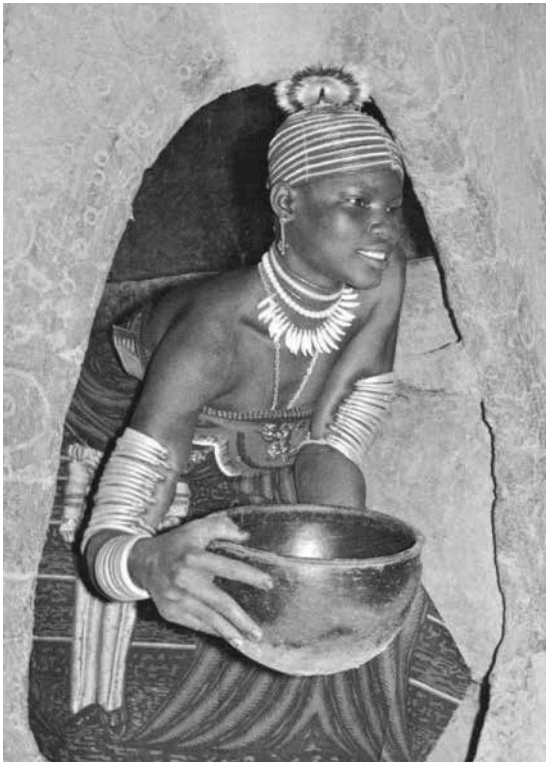
Dessins C. Seignobos

- 13 Ces récits étiologiques hybrides ou contes-racines sont reliés aux fabliaux qui font dialoguer les animaux entre eux. Toutefois dans ces fabliaux le chien ne tient pas les premiers rôles⁷. En montagne comme en plaine, il est décrit comme un animal fureteur, qui espionne, un acteur de transition entre le ciel, la terre, le monde souterrain et

même l'eau – dans la plaine. Les Masa, pour apaiser Mununda, la divinité du Logone, noyaient un chiot dans le fleuve, mais, le plus souvent, ils déposaient en bordure de l'eau des offrandes auprès d'une figure de chien montée en *Vetiveria nigritana* (*dumara*), graminée pérenne dont les peuplements accompagnent les cours d'eau dans leurs parties inondables. Le chien voit des choses invisibles, de l'au-delà (Gariné 1999 : 322). Ainsi peut-il dénoncer, par son comportement, des fautifs divers, des femmes infidèles, les voleurs, les sorciers...

- 14 Le plus marquant dans les relations homme-chien est l'existence jusque dans les années 1930, parfois 1950, de compensations matrimoniales composées de chiens. Ces dots furent la règle depuis les pays gemzek et minéo jusqu'à la pointe nord, chez les Podokwo⁸. Même si peu à peu les dots ont été comptabilisées en petits ruminants, l'ouverture de la dot comprenait de jeunes chiens. La plupart de ces groupes ont longtemps gardé le chien en prémices des compensations matrimoniales dans le « prix de la fiancée » avant une dot proprement dite délivrée en chèvres, puis chèvres et thaler (pièce d'argent autrichienne), pour les Vame, Kirdi Mora. On offrait aux fiancées des canines de chien, voire des colliers complets de canines. Encore dans les années 1970, les jeunes filles podokwo ont ressorti, pour les besoins du tourisme, ces colliers. Elles les entretenaient avec de l'huile de caïlcédrat pour empêcher les dents de se fendre sur leur longueur. Les échanges de canidés iront toujours dans le sens de la famille du mari vers celle de sa femme. Avant de présenter les enfants nouvellement nés à la belle-famille, on offrait, chez les Vame, un *ka bwa* (chien engraisé) et des rouleaux de liber de caïlcédrat pour le préparer.

Figure 3 : Dans les années 60-70, photos et cartes postales d'Oudjila, pays podokwo, haut lieu touristique, présentent de jeunes femmes portant leur collier de canines de chien, ici elle prend la pose à la sortie d'une cuisine



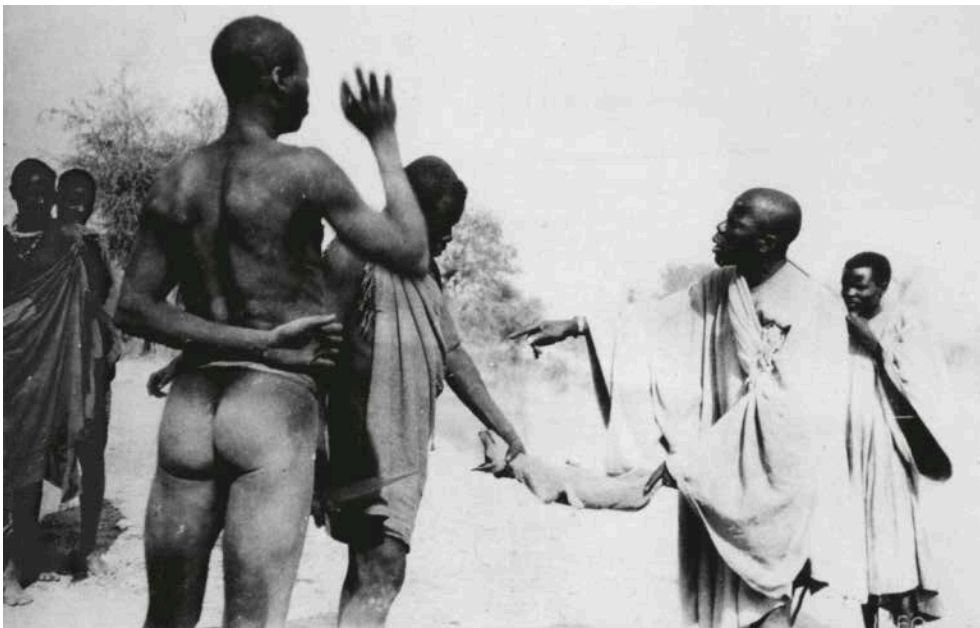
- 15 Chez les Giziga bwi Marva, le chien est particulièrement valorisé à travers de nombreux proverbes, mais aussi dans la représentation du chien au sein de la famille ainsi que dans de nombreux comportements : on ne dérange pas le chien dans sa garde ou, lorsqu'il est couché, on « évite de le dépasser », sans cela on contracte une maladie, des vomissements (*didle*).
- 16 Auparavant une femme qui fuyait son foyer pour retrouver sa famille, mais qui était suivie par le chien de la maison, ne pouvait déclencher le divorce. Les parents devaient la ramener à la maison « par considération pour le chien » ; qui représenterait moins un substitut du chef de famille que l'esprit de la famille. Ici encore, si l'homme est autorisé à donner des chiens à son beau-père, l'inverse était proscrit. Dans le même esprit une fille giziga « partie en mariage » se voyait fortement déconseillée d'emmener un chiot de chez ses parents dans son nouveau foyer. Ce serait, pour mes informateurs, comme donner en mariage une fille, puis sa petite sœur, au même homme, ce qui est particulièrement mal vu. La véritable explication serait liée à la trace d'un système dotal ancien, difficile à dater, qui intégrait le chien.
- 17 Les femmes qui ont été dotées avec des chiens ne doivent pas posséder de canidés, à la différence des groupes où la dot est entièrement composée de petits ruminants. Les hommes, de leur côté, ne peuvent faire l'acquisition d'un chien que lorsqu'ils fondent une famille. Le rôle premier du chien qui intègre une famille serait d'en garder la cohésion, y compris entre les vivants et les morts. Cela existait encore en plaine chez les Tupuri, pour Balga (2022 : 88-89)
- « le chien est aussi investi symboliquement de la tâche de garder l'esprit de la famille patrilinéaire *were*, au sens où il garantit les rapports harmonieux entre les vivants et les ancêtres ».
- 18 Chez les Mofu du nord c'est seulement à la sortie de la classe d'âge des *mazgla* – entre 28 et 32 ans – que, dès lors proclamés *whanaay* (hommes mûrs), ils pourront endosser la responsabilité de posséder un chien.
- 19 Les chiens peuvent faire l'objet de transactions en dehors des dots. Il ne faut, néanmoins, jamais les échanger contre du mil, mais contre des cordes tressées d'une graminée pérenne particulière, *Paspalum scrobiculatum* (*ubat* en mafa) que l'on fait pousser sur les limites des champs, car « le chien défend la propriété de l'homme ». Est-ce la vraie raison ? Ces cordes servaient lors de certains rituels, tombés en désuétude, un peu comme les cordes sacrées (*re'ba*) – toujours chez les Mafa – portées enroulées lors de la grande fête du *maray*, le taureau claustré, (Müller-Kosack 2003 : 210-212) et dont on ne connaît plus trop l'utilité technique et rituelle.
- 20 Les montagnards ont tenté de contrôler les chiens de leur massif⁹. Un « venant », *i.e.* celui qui s'installe dans une nouvelle juridiction, n'a pas le droit de venir avec un chien, ni d'en posséder un. On se méfie des chiens étrangers, autres que ceux des échanges matrimoniaux. Le chef s'enquiert toujours de leurs provenances comme de porteurs potentiels de menaces.
- 21 L'humanité d'un chien peut aussi manifester des ambiguïtés en ce qu'il crée avec ses chiots une famille parallèle. Aussi, chez les Giziga bwi Marva, tuait-on systématiquement l'aîné des chiots d'une portée, surtout si c'est la première portée d'une chienne. On jette le chiot dans une termitière hypogée, à moins que le fils aîné du maître ne soit décédé, dans ce cas on garde le chiot. Cet « aîné » serait un concurrent qui jalouerait le fils aîné du maître et chercherait à lui nuire¹⁰. Chez les Mofu de

- Douroum, le premier chiot mâle d'une portée était obligatoirement et rapidement cédé – contre une modique contrepartie – en dehors du quartier, voire du massif.
- 22 En tant que membre de la famille, le chien a obligatoirement droit à une part de la nourriture des sacrifices pour les mânes des ancêtres. En effet, il ne reçoit de la nourriture qu'à midi et le soir, jamais le matin. Le matin on fait réchauffer la boule de mil de la veille et le chef de famille la partage, avec du sel, à ses enfants. Un chien ne pourrait mourir de faim dans une famille sans déclencher un malheur. La malédiction proférée par le chien fait qu'en montagne comme en plaine chez les Giziga ou encore chez les Musey, elle aboutit à une destruction complète de la famille concernée : « Ses membres, avant de mourir, aboyaient comme des chiens » (Garine 1999 : 336).
- 23 À sa mort, un chien peut être pleuré comme un homme. Le bon chien de chasse est pleuré chez les Musey¹¹ (Garine 1999 : 332). On le dépose sur une fourmilière et sous un paquet d'épines.
- 24 Il peut être enterré avec son maître ou comme un homme avec un linceul de peau d'une chèvre sacrifiée. Les Kiridi-Mora l'enterrent dans une poterie. On jette dans sa tombe – dans les Mts Mandara – un morceau de pâte de petit mil. Une pierre droite marque la tombe. Elle sert aussi à retrouver la dépouille du chien. Ainsi, même mort, il peut servir pour lutter contre quelques maladies ou entrer dans la composition d'amulettes.
- 25 Nous avons relevé, à la fois chez les Mafa et chez les Giziga, un récit qui se présente toujours comme la partie liminaire à la réponse à la question posée quant aux bénéfices que l'on peut retirer du chien. Dans cette introduction, le chien met l'homme en accusation et le traite d'ingrat¹². Il lui reproche, durant la saison fraîche, de ne pas entretenir de feu dans la cour, lui qui craint tant le froid et d'être tenu de quémander sans cesse sa nourriture. Il va jusqu'à s'accuser d'être devenu, au contact de l'homme, ladre, et ce à l'encontre même de ses petits. Le récit conclut qu'aujourd'hui le chien dispense avec plus de mesure ses faveurs à l'homme qu'autrefois.
- 26 Ainsi, pour quérir ses « médicaments », il se cache et part en brousse mâcher ses herbes. À la mise bas, le placenta (*mahay* en mafa) sert à fabriquer des gris-gris que l'on attachera au cou des femmes qui connaissent des accouchements difficiles. Il serait aujourd'hui malaisé à récupérer, la chienne dévorant son placenta. Si le chien est toujours crédité de fournir des charmes parmi les plus puissants, ils deviendraient de nos jours quasi introuvables. Quand une chienne met bas pour la première fois, son premier né serait réputé porteur de deux petites cornes, comme une chèvre, mais de consistance souple. S'en emparer procurerait un talisman au pouvoir d'invisibilité et d'invincibilité, mais la chienne les ferait aujourd'hui rapidement disparaître.
- 27 Plus communément on enlève les canines des chiens que l'on met à l'engraissement. Elles seront attachées au cou ou à la taille des petits enfants pour les soulager des poussées dentaires. On mettra une vertèbre de chien au cou de celui atteint de toux chronique ou de bronchite. Le foie du chien est à partager entre les jeunes enfants pour les préserver des sorciers (*mide*).
- 28 Enfin, plus récemment, sur les piémonts des Mandara septentrionaux, les femmes vame et podokwo descendues de leurs villages de montagne ont été, depuis le début des années 1970, la proie de crises de possession appelées *shetene* (*fakalaw* sur les piémonts mofu). Certaines doivent faire tuer un chiot pour en consommer la chair. L'esprit qui les possède prendra désormais le nom du chien.

Photographie 1 : Audience foraine en 1946 sur le massif de Mokyo/Molkwo. Le chef de Subdivision de Mora, Loyzance (prédéceseur de J. Lestringant), l'interpète Maloum Toukour (vareuse militaire) et le chef de canton de Makilingay (boubou blanc immaculé)



Photographie 2 : Le serment de paix prêté sur le chien tranché en deux. Subdivision de Mora, vers 1945.



Photographie J. Lestringant – Collection Seignobos

Photographie 3 : Une fois le chien sacrifié, danses marquant le retour à la paix. Juin 1947 au quartier de Massourou du massif de Guemjek (Subd. de Mora)



Photographie J. Lestringant – Collection Seignobos

Les noms des chiens

- 29 Le chien reste le seul animal domestique auquel on donne systématiquement un nom individuel. L'imposition du nom reprend parfois le même petit cérémonial, celui par exemple, d'accrocher un collier comme on le fait lors de l'attribution du nom d'un enfant chez les Mundang et les Gidar (Collard 1977 : 59). L'espérance de vie d'un chien étant plus courte, il peut être nommé avec plus de véhémence et/ou de façon plus explicite que pour un humain. Il existe toutefois des noms épïcènes.
- 30 Garine (1999 : 325-326), qui donne des noms de chiens chez les Masa et les Musey, les classe en noms se rapportant à l'animal, explicitant un trait qui le caractérise, ceux intéressant le maître de façon souvent polémique sur le plan matériel et figuré et ceux tournant quelqu'un en dérision.
- 31 Silvano Zoccarato (1992 : 1) signale de son côté que, chez les Tupuri, le nom est toujours un message lancé à son entourage ou à soi-même : « Il s'agit surtout de phrases un peu plus longues que pour les noms d'enfants et la plupart sont des insultes ou des avertissements ». Les propriétaires des chiens peuvent dialoguer entre eux par noms de chiens interposés. C'est le cas de celui qui demande : « Les femmes sont-elles toutes les mêmes ? » et le voisin de répondre : « Pour vous tout va bien » (ne vous plaignez pas), et un troisième de poursuivre : « Elles le sont toutes ! » (apportant leurs lots de problèmes).
- 32 On pourrait tenter de regrouper ces noms par thèmes : les rancœurs accumulées envers ses femmes, ses frères, ses voisins, le sort, le gouvernement...

- 33 *Wuu a de jwage* (l'administration apporte l'orgueil/le maître du chien n'a pas réussi à gagner son procès, lui, le puissant du village, s'est senti bafoué). *Waare wuu* (parole de l'administration/la loi te contraint à posséder des papiers pour tout, ou encore le droit des femmes reconnu, l'homme n'est plus maître de son enclos (*ting*). *Wuu ha jaw ne naare woo* (l'administration donne des sagaies aux femmes/l'homme n'a plus le dernier mot. Il y a aussi des noms que l'on retrouve partout : *'daw jiiri 'ba de ele* (tiens bien ton cœur/en dépit des avanies, garde ton sang-froid). *Ko ding 'bo no* (regarde pour toi/occupe-toi de tes affaires) etc.
- 34 Le père Zoccarato vécut dans les villages tupuri de Dziguilao et de Guidiguï où il fit moisson de ces noms de chiens. Ils montrent les peurs, les haines, les jalousies et, toujours la sorcellerie en maraude qui renvoie l'image d'une société peu rassérénée, plutôt inquiète de son avenir.
- 35 De notre côté nous avons collecté des noms de chiens chez les Mafa, les Mofu et les Giziga bwi Marva. Chez les Mafa et aussi parmi des communautés qui ont jadis retenu le chien comme composante de dots, on retrouve moins de noms qui menacent ou vilipendent, mais en revanche, plus de noms intéressant le chien lui-même, son caractère, la couleur de son pelage, *gumuleta*, la genette tachetée, *koliye* le rat arc-en-ciel (*Temniscormys striatus*), *Bogomo* le grand costaud, *kala gandaf*, tombé du plat, voleur.
- 36 Chez les Mofu nous retrouvons invectives, défis, coups du sort, dénonciations de tromperie, questions sans réponses... Il s'agit parfois de phrases à ce point sibyllines ou à double sens qu'elles ne sont compréhensibles que par ceux instruits de l'histoire du village. Nous ne donnerons que quelques exemples pris à Douvanger pour des gens parmi lesquels nous avons souvent enquêté sur maints sujets. Madjel Rabeh, du clan zumaya (de la chefferie), déclare qu'en 1985 il possédait tout ce qu'un montagnard peut prétendre avoir : un âne, une charrue azine, six vaches, des chèvres en nombre, un vélo et deux pousse-pousse. Sa femme est originaire du quartier de Goli. C'est alors qu'il prend une seconde épouse, de Méri, un autre massif mofu : « Dès lors le désordre entra dans son foyer et il commença à perdre ses biens ». La première femme se procure un chien qu'elle appelle *kacakaca*, traduit par « vivre dans les problèmes ». La nouvelle épouse achète, à son tour, un chien qu'elle nomme *makalalang* (déconsidérée, vagabonde). Madjel se décide à prendre un chien de Douvanger et l'appelle *Mate* (effrayer, gronder). Il lui donne trois fois plus à manger pour qu'il prenne de l'embonpoint et l'ascendant sur les deux autres quadrupèdes. C'est alors que le chien de la première femme meurt, en 1997. On soupçonne la seconde d'en être l'auteur. La première épouse reprend un chien qu'elle appelle *mani'dey* (l'œil de la jalousie) ... et Radjel ne cesse de s'appauvrir.
- 37 Ndegen Rabeh, son frère, connaît en 1987 un problème de limite avec des cousins. Il donne à son chien le nom de *kokoy* (limite), puis il porte plainte contre son voisin, Vromte, qui déplace les bornes dans la parcelle d'arachide qu'il possède au quartier Madja. Mais Vromte est un aîné. Dans les conflits fonciers, les autorités du massif chez les Mofu redoutant un émiettement des propriétés, tranchent toujours en faveur des aînés. Ndegen comprend qu'il ne l'emportera jamais et affuble son nouveau chien du nom de *ndoksi*, un nom giziga pour dire « ça va, j'ai compris ».
- 38 Sikimay Telkey, dont la famille est venue d'un massif voisin de Douvanger, fut condamné à payer une forte amende dans les années 1980 par le chef de massif Bizi Douroum, pour une affaire mineure. Il acquit un chien qu'il appela *sardu goli* (le vaurien de Goli) qui est l'appellation de petits coléoptères (*Lebistina picta* ou *Schizonica africana*)

qui, attirés par la lumière, se brûlent au feu des torches. Tout le monde comprend que ce nom s'adresse au chef ; un voisin le dénonce, convoqué à la chefferie, il doit payer une amende en chèvres. Après l'avènement du nouveau chef, Marc Ndangadlam, l'étau pour lui se desserre vers 1990. Il remplace son chien mort par un autre qu'il nomme *blawayne* (nouvelle époque). Mais en février 1998, ses moutons sont accusés d'avoir commis des dégâts sur le mil d'un voisin, or ce ne sont pas ses moutons. Le vieil alkali, Hamadou Madaw, qui a repris de l'ascendant au tribunal coutumier, après le décès prématuré de Marc Ndangadlam en avril 1997, s'en prend à lui. Alors son nouveau chien s'appellera *helehele* (la fin finale).

Le chien coupé en deux, serment subliminal de réconciliation

- 39 Ce rite, qui est demeuré prégnant en montagne (Mandara septentrionaux) a aussi existé en plaine et s'y est parfois maintenu pour certains rituels¹³.
- 40 Les conquérants peuls, dès leur arrivée, à la toute fin du XVIII^e siècle, ont procédé à des rituels de chiens coupés en deux, par exemple les Ful'be d'Alkassoum qui s'installent à Makabay au sud de Maroua avec les Giziga Kaliaw pour mettre fin à leurs conflits et empêcher toute revanche de la part des autochtones.
- 41 Ce rite a été utilisé par l'administration coloniale qui en fait état dans ses rapports des années 1920 à 1950. Le Lieutenant Belmondo, chef de Circonscription de Maroua, dans un rapport de tournée en date du 14 au 21 février 1929¹⁴ expose la situation. Dès 1926, les Mofu commencent à cultiver leurs piémonts mais, entre Douvangar, Mbokou et Tchakijébbé, ils vivent dans une telle inintelligence que personne ne descend en plaine par crainte d'un affrontement. Le Lieutenant Belmondo fit alors couper le chien entre les trois groupes intéressés : « Le chien a été coupé en ma présence (couper un chien signifie « guerre finie » chez les Kirdis¹⁵). C'est ainsi que jurent les Kirdis moufous (sic), chacun est ensuite rentré chez lui ».
- 42 Il y aura encore bien d'autres « chiens coupés » dans la région, mais de l'aveu des administrateurs, cela permettait – faute de mieux – des répités pouvant aller jusqu'à dix ans et plus. Toutefois les montagnards eux-mêmes ne sauraient se satisfaire d'un état de guerre endémique. Il faut pouvoir, à nouveau, déambuler en toute sécurité entre les massifs et libérer le marché matrimonial. Les massifs qui se combattent sont justement des massifs privilégiés échangeurs d'épouses. Aussi l'un des deux belligérants prendra l'initiative de demander au « commandant » d'organiser un rituel de réconciliation qui, grâce à sa tutelle, se traduira en acte administratif.

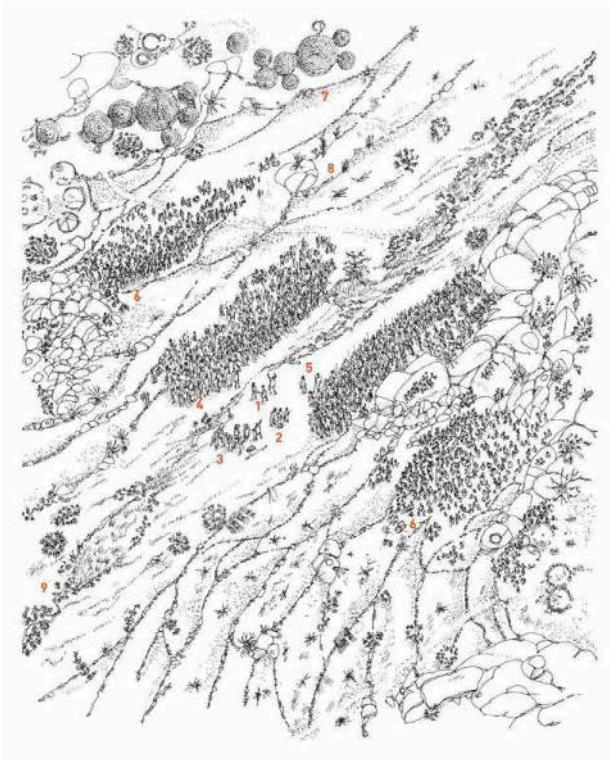
Présentation du rituel

- 43 Bertrand Lembezat (1948 : 99-100), qui a été administrateur à Mora dans les années 1930, a étudié les rites du serment chez les montagnards afin qu'ils soient mieux compris par les administrateurs dans l'exercice de leur autorité et inspirent les « tribunaux de races » qui se mettent en place. « Plus spectaculaire et plus redouté est le serment par le chien, prêté par les massifs oudémé et djamalé (Mada) pour mettre fin à des hostilités périodiques dont l'origine remonterait à des années sinon à des générations ». L'espace requis est toujours une limite, celle d'un mayo et tout se passe

entre vieux notables des deux massifs respectifs. « Les représentants des deux massifs parlent, comme il se doit, puis un chien est apporté (un morceau de bois ficelé en travers de la gueule pour arrêter ses hurlements). L'officiant du parti qui a fourni l'animal le prend par les pattes de devant. Ce détail a son importance, la tête est considérée comme plus « noble », les deux partis voudraient l'avoir, mais la coutume est formelle. Celui du parti opposé le prend par les pattes de derrière et, gardant libre sa main droite, commence d'entailler le dos de l'animal au-dessous des dernières côtes ». On peut l'achever à coup de glaive. « Le sang jaillit, et les assistants poussent des cris de joie, brandissant les deux moitiés de la victime, qui seront conservées ».

- 44 Chez les Mofu, voisins méridionaux des Uldeme, Jeanne-Françoise Vincent (1991 : 400-402) décrit aussi ce rite de réconciliation entre deux belligérants. Il s'agit toujours de couper un chiot en deux, en public, selon une codification très précise. Les deux groupes de notables se font face de chaque côté de la limite, généralement sur l'espace dédié aux affrontements habituels, sorte de champ de Mars qui porte toujours un nom évocateur. Les chefs de massifs peuvent être des acteurs directs du rituel ou rester en retrait comme témoins. En arrière des hommes en armes et, beaucoup plus loin, les femmes et les enfants, spectateurs silencieux, jusqu'à ce qu'on exhibe les parties du chien tranchées déclenchant l'explosion de joie déjà sus mentionnée qui se traduit ensuite par des danses. Cette cérémonie révèle à la fois un côté cathartique et un autre très didactique. Celui qui doit s'exprimer est généralement le sacrificateur ou son témoin. Il le fait de façon particulière, en expectorant ses phrases pour être entendu de loin. Il utilise un niveau de tessiture supérieur ou comparable à celui des officiants des grands sacrifices (*kuli*). Il rappelle les circonstances des hostilités, expose les griefs pour mieux y mettre un terme, le nombre d'années, le nombre de morts et de blessés et exprime enfin l'incommensurable désir de paix qui anime aujourd'hui les populations des deux massifs.
- 45 Le sang du chien répandu devient essentiel. On brave un interdit majeur : ne pas tuer le chien avec un fer, ne jamais voir son sang et là on l'exhibe aux yeux de tous. Vincent (1991 : 401), toujours chez ces mêmes Mofu, signale que l'on place sous le chien rompu une gouttière de bois creusée dans le bois de *Faidherbia*, de celles que l'on met entre deux unités d'habitation dans l'enfilade de cases du *ay mofu* (Seignobos 2019, fig. 5). Elle va recueillir le sang, qui ne devra s'écouler que d'un seul côté, notifiant par-là que non seulement on ne s'entretuera plus, mais que désormais alliés, on versera ensemble le sang.
- 46 Le rituel du chien intéresse un nombre plus ou moins grand d'acteurs avec leurs témoins. Il peut suivre plusieurs figures, toujours adaptables, avec un ou deux chiots. Avec deux, chaque protagoniste repart avec son chien complet, la tête de l'un et l'arrière-train de l'autre. Chacun ira enterrer sa part de chien, généralement dans la poubelle-autel (*ketekel*), près de la résidence du chef ou, pour d'autres, juste en deçà de la limite. Le parjure étant naturellement menacé des pires calamités. Ces rites se déroulent indépendamment d'une référence aux ancêtres, comme s'ils étaient tenus à l'écart, les vivants réglant entre eux de récurrents conflits de voisinage.

Figure 4 : Le rituel du chien coupé en deux chez les Mofu



1 – Officiants, 2 – Chef de canton et notables, 3 – Le chef de Subdivision, son secon et quelques gardes, 4 – Le chef du massif de Douroum et ses gens en armes, 5 – Le chef du massif de Wazang et ses gens en armes, 6 – Les femmes et les enfants, 7 – Ay mofu, 8 – Champs en terrasse, 9 – Limite des deux massifs

Dessins C. Seignobos

Une étude de cas chez les Mofu de Douroum et de Wazang (mai 1954) ... et les débuts ambigus du film ethnographique

- 47 Dans les années 1980, nous découvrons à la sous-préfecture de Maroua parmi un lot d'archives au rebut, un rapport de la toute fin de la basse époque coloniale, en date du 26 octobre 1956. Jean Coulier, adjoint au chef de Subdivision de Mora, y faisait état d'un différend avec M. Aubin, adjoint, lui, au chef de Subdivision de Maroua¹⁶ lors de la session foraine du tribunal intermassifs tenue à Séraoua le 7 octobre 1956.
- 48 M. Aubin manifestait l'intention de faire couper un chien pour régler le « palabre sanglant » d'avril 1956 entre les massifs mofu de « Guimédéous » et celui des « Guemjecks »¹⁷. Il était accompagné d'un boursier, J.-G. Gauthier [qui devait devenir l'éminent anthropologue que l'on sait sur les Fali du Tinguelin] muni « d'un matériel de prises de vue ».

Figure 5 : L'équipement guerrier mofu dans les années 1950 : casques de feutre décorés, boucliers en cuir ou en rachis de palmes de rônier aplatis et d'éclisses de bambou. A droite, Couteau des monts Mandara



Dessins C. Seignobos

- 49 M. Coulier et un autre administrateur, M. Paillas, se montrèrent opposés : cette « cérémonie » serait inutile et contre-productive, l'affaire ayant déjà été réglée lors des sessions précédentes du tribunal (14 septembre 1956) avec les assesseurs et les chefs mofu concernés. On ne pouvait faire une cérémonie factice, qui aurait vidé de sa substance symbolique ce théâtre rituel bien rodé. Et le jeune administrateur Coulier, pour mieux argumenter son propos, de décrire une cérémonie dont il a été le témoin en mai 1954 à Minglia, entre le massif mofu de Wazang et celui de Douroum alors qu'il servait comme adjoint du chef de subdivision de Maroua. Il s'agissait, là encore, de clore un palabre récent entre les deux massifs où il y avait eu mort d'hommes.

« Le sacrifice avait été soigneusement préparé, plusieurs jours à l'avance, mais une des modalités n'avait pas dû être fixée assez précisément. Le chien fut coupé, mais aussitôt les deux parties de son corps séparées, les hommes des deux villages se mirent à hurler de façon menaçante et, en quelques secondes, brandirent leurs armes et bandèrent leurs arcs. Le chef de Subdivision [Charles Tixier], moi-même et les gardes qui nous accompagnaient eûmes tout juste le temps de nous interposer énergiquement en exhibant les armes. Il s'en était fallu d'une seconde que l'affaire dégénéra en échauffourée sanglante¹⁸. Je précise que, dans ce genre de cérémonie, les hommes des villages intéressés sont traditionnellement en tenues de guerre avec armes, casques, maquillages etc.... et se défient du geste et de la voix [...]. On se rend compte qu'un sacrifice de chien ne doit pas se faire « à la sauvette » et encore moins pour procurer des émotions aux amateurs de films rares ».

- 50 Mais M. Aubin tenait à tout prix à filmer ce rituel, car « l'affaire s'était décidée dans le cercle colonial de Garoua avec des dames en mal de sensations fortes » et que le film « ethnographique » commençait à être à l'honneur. Il lui fut répondu que les intéressés

des deux massifs ne descendraient pas sur la limite et que le rendez-vous en fin d'après-midi était inacceptable, le rituel devant, règle absolue, se dérouler en plein midi. De plus, le montage fictif ne reçut pas l'assentiment des assesseurs coutumiers qui n'arrivèrent pas à s'accorder sur le protocole.

- 51 Par la suite, nous devons relever dans les archives de la préfecture de Garoua des missives échangées entre administrateurs de la région sur le sujet et qui, entres autres, mentionnent l'échec du prix du sang, la *diya*¹⁹, auprès des montagnards et la volonté de ces derniers de conserver le serment du chien « coupé ». Une plainte avait même été déposée. On trouvait aussi la réponse du Chef de Région de Maroua (Ter Sarkissov) de septembre 1957.

« Pour nos commandements, le serment du chien rompu nous permettait de recouvrer la paix pour de longues années parmi les groupements païens de montagne [...], converti en spectacle touristique il n'aurait plus de raison d'être »²⁰.

- 52 Suivaient des considérations désabusées sur le tourisme, pourtant balbutiant, de familles venues visiter des coloniaux ou des missionnaires et qui s'affichaient, se faisant photographier en compagnie de potentats montagnards, comme le chef de Douvangar, Mangala Messeng, qui avait maille à partir avec cette même administration.

- 53 Plus au sud, au Cameroun, les populations en lisière de grands blocs forestiers, comme les Yambassa, scellaient la paix après de longs conflits en immolant un esclave coupé en deux, de la tête à la commissure des jambes et toujours sur une zone frontrière. Chacun des protagonistes repartait avec sa partie pour aller la préparer et s'en nourrir. Les jeunes captifs de guerre sacrifiés, dont la chair était partagée, servaient des rites de réconciliation et d'alliance dits *manjara/manjana* chez les Vute, les Tikar et les Mbum. Le chien dans le nord serait le seul animal propre à remplacer un humain pour sceller dans le sang un serment de paix.

- 54 Une question reste encore en suspens : prêter serment sur le chien revêt-il en montagne une forme d'universalité ? N'existe-t-il pas en impliquant d'autres animaux sacrificiels ? Il semble que les populations appartenant à l'ancien régime dotal reposant sur les canidés aient cherché à présenter des animaux de substitution lors de serments de réconciliation. Toutefois, sur leurs limites méridionales, dans le concert des voisins, ils se seraient vus contraints, parfois, de passer par le chien.

- 55 À Mukuleha, chez les Podokwo, Lembezat (1948 : 98) observe en 1939 qu'après une bataille qui fit trois morts, on a prêté serment sur une piste barrée par des épines, des feuilles de mil et des branches d'*Annona senegalensis*. L'animal choisi fut

« une grenouille, enfin sorte de rainette, emprisonnée dans une feuille ». Deux vieillards des deux camps coupèrent en deux la grenouille avec un éclat de tige de mil, chacun conservant la moitié de sa grenouille. Quand on ramasse la grenouille, on lui explique [comme pour le chien] : « on a besoin de toi pour le serment, tu ne peux me faire du mal ».

- 56 Pourquoi la grenouille ? s'interroge Lembezat et il dit ne pas avoir de réponse²¹. D'autant qu'habituellement l'animal sacrifié chez les Podokwo est la chèvre. Diye (2017 : 151) signale qu'après un affrontement entre Podokwo, ceux d'Oudjila et ceux de Tala-Dabara, en 1943 (incident également signalé par Beauvilain [1989 : 338]), que l'animal sacrifié pour la réconciliation est bien un capridé, plutôt un chevreau, coupé aussi en deux parties égales que chacun emporte de son côté et que l'on va consommer. L'animal devait néanmoins répondre à certains critères de conformité, surtout en

termes de couleurs. Il s'agit toujours de la même démarche, d'une recherche de paix qui voue aux gémonies le groupe parjure.

- 57 Les Kirdi Mora voisins disent avoir écarté anciennement le chien dans les serments de réconciliation – alors que d'autres affirment ne l'avoir jamais connu – utilisant de très jeunes boucs coupés en deux dans les mêmes conditions et dans l'attente des mêmes résultats. Une partie des Podokwo voisins des Vame et des Kirdi Mora prennent aussi, en effet, de petits boucs noirs. Les deux ex-belligérants tiennent le bouc de chaque côté et le coupent ensemble, en même temps. À la question pourquoi ce choix du capridé ? je n'ai pas, non plus, obtenu de réponse. En quoi le chien, parangon du serment de paix sanglant, semblait-il poser problème aux groupes de l'extrémité des monts Mandara ? Cela ne pourrait qu'être mis en rapport avec leur système matrimonial reposant sur les canidés.

Où l'on reparle encore de cynophagie

- 58 Dans le nord du Cameroun il est reconnu que la cynophagie active et revendiquée intéresse les monts Mandara septentrionaux. Elle y dispose de marchés, comme celui du col de Méri et le plus renommé de Mayo Plasla, entre les pays des Uldeme et des Vame, qui connut même un temps la faveur des touristes.
- 59 Les nutritionnistes seraient enclins à penser que la cynophagie dans les Mandara pourrait être redevable du faible apport protéinique du milieu montagnard : absence de gibier, faiblesse d'un élevage sous fort contrôle social, rareté du poisson séché dans le passé. Cet accès limité à une alimentation carnée n'est pas déterminant, car la cynophagie ici ne peut s'interpréter en termes nutritionnels. La viande de chien est autre chose qu'une nourriture d'appoint. Elle n'appartient pas à la nourriture commune puisque les batteries de cuisine usuelles lui sont interdites. Elle n'entre pas dans la composition de sauces et n'est consommée accompagnée d'aucune boule de petit mil, de sorgho ou de riz.
- 60 J'en veux aussi pour preuve la « faim » de viande canine. Cette cynophagie, qui promet aux jeunes une meilleure croissance et aux vieux une sorte de bain de jouvence, inclut des cures collectives de viande de chien au moment des fêtes de classes d'âge ou pour lutter contre certaines épidémies.
- 61 Durant les famines, où les chiens mouraient les premiers, juste avant les enfants, des massifs pouvaient perdre les deux tiers de leurs canidés, comme lors de famines comme celles récurrentes dites des criquets (1930-1936), ou encore, dans les années 1950, après des abattages administratifs pour enrayer une rage endémique. L'angoisse de voir le marché d'approvisionnement en chiens se fermer pouvait s'emparer des massifs. Elle générait des périodes d'insécurité qui voyaient se multiplier des rezzous pour aller voler les chiens chez les voisins.
- 62 L'administrateur Jacques Lestringant (2009 : 85), qui commença sa carrière à Mora à la fin des années 1940, se montre très explicite sur le sujet :
- « Il [le commandant] voulait bien que, sur le marché, le découpage du chien et la vente de viande canine satisfassent la cynophagie puisque cette chair avait d'éminentes vertus thérapeutiques, mais il finit [en 1948] par l'interdire quand l'insuffisance de l'offre et la croissance de la demande multiplièrent les rixes sanglantes ».

- 63 Pour autant l'administration ne put contrôler ce stress nutritionnel culturel. Il correspondait dans les années 1950 à la descente des montagnards sur leurs piémonts et dans la plaine, un monde qui, depuis toujours, leur fut hostile. Ce désir de se suralimenter en viande canine chez les hommes pouvait correspondre, un peu plus tard, aux « épidémies » de possessions de leurs femmes, toujours sur ces mêmes piémonts et qui devaient avoir recours à des soins et nourritures particulières.
- 64 Des chiens sont achetés pour être consommés et mis à l'embouche durant un à deux mois, généralement nourris de bouillies de sorgho rouge. Les montagnards allaient acquérir les chiots sur les rives du Logone, chez les Musgum et les Masa (300 à 500 fcfa). À leur retour ils finissaient leurs achats dans la région de Bogo. Il était encore courant, dans les années 1990, durant la saison sèche, de voir passer ces maquignons conduisant chacun un lot de jeunes chiens, de cinq à sept, au bout de laisses rigides, des cordes maintenues par un bâton.

Figure 6 : Commerçants de chiens de retour de Bogo (1986)



Dessins C. Seignobos

Manger de la viande de chien, c'est se soigner

- 65 Parmi les prohibitions alimentaires lignagères, une des plus constantes est l'interdiction pour les femmes de consommer de la viande de chien et même de la préparer. Seuls certains groupes les y autorisent, comme les Gemzek, pour la première femme, la plus âgée, ou, chez les Zulgo, pour les veuves, encore que le matériel ne puisse appartenir à aucune cuisine.
- 66 L'administrateur, Jean-Jaques Mouchet (1947 : 119) le rapporte, dans le massif de Hurza:
 « ... seulement les hommes [consomment du chien], les femmes hurza ne touchent pas à cette viande, qui est cuite à l'extérieur par des hommes, dans des marmites spéciales, qui ne doivent pas être rangées dans la cuisine des femmes ».
- 67 Il le signale également, quelques pages plus loin, pour les Kirdi Mora voisins²². Ces remarques peuvent être étendues à l'ensemble des montagnards des Mandara septentrionaux. On peut rajouter que, dans le passé, on utilisait des poteries tripodes qui, justement, se passaient d'un foyer.
- 68 Consommer de la viande de chien, c'est chercher à rester en bonne santé, favoriser la croissance des enfants, pour les vieux adultes se reviriliser et prolonger ses jours. À

partir d'un certain âge, il convenait de pratiquer des cures de viande de chien. Pour un adulte, manger du chien au moins deux à trois fois par an recouvrait une nécessité. Cette viande fait briller la peau, soulage les rhumatismes, permet de ressouder rapidement les fractures.

- 69 Chez les Giziga bwi Marva, le *lugavo*, traduit par « métamorphose », intéresse la classe d'âge de 8 à 12 ans, sorte d'adieu à l'enfance et elle implique leur première manducation de viande de chien. Les Giziga prélèvent dans chacune de leur juridiction, à la demande du chef et du *masahay* (responsable religieux), les chiens uniques (*kri malay*) d'une chienne qu'ils donnent à élever chez les Mofu, Molkwo, Mekeru, Mboku. Ces derniers tueront les chiens et prépareront la viande pour la fête du *lugavo*, contre rétribution. Le *masahay* viendra partager et distribuer cette viande à tous les impétrants de cette classe d'âge alors rassemblés. On faisait aussi participer des adolescents demeurés malingres. Les enfants ne devront pas connaître l'origine de cette viande. On relève chez certains groupes montagnards, comme les Mineo, une consommation de viande de chien pour les postulants de la classe d'âge des *mizigla*. Ici le chien est préparé par les forgerons, sur leurs foyers²³.
- 70 Lors d'épidémies de varicelle (*ngaadaga*, en fflde) et de rougeole (*sekseke* en fflde), les enfants étaient regroupés et confinés après décision du chef de massif. Encadrés dans leur quarantaine par les religieux sous le houpier d'arbres qui leur étaient réservés, ils consommaient de la viande de chiens du quartier. Elle ne pouvait en sortir, ni être vendue. On la préparait dans des marmites neuves que l'on cassait à la fin de l'épidémie. Médication reconnue de tous, la viande de chien était, avant les années 1950, présente aussi pour ceux ayant réchappé à la variole (*wow ma erlam*, le feu de Dieu). À la sortie de leur grotte-lazaret, pour pouvoir revenir dans le monde des vivants, on mange toujours de la viande de chien seule, et séparément la boule ou la bouillie d'éleusine (dédiée à la variole). Les Peuls pouvaient aussi pratiquer cette manducation pour la parturiente après un accouchement difficile.

Mais comment tuer le chien ?

- 71 Là se dévoilerait au mieux son humanité. Le chien ne pouvant être occis avec un fer, il ne peut être tué qu'au cours d'un « accident » provoqué par un coup de bâton. Comme lors de combats entre groupes d'agnats sur la montagne, avec des boucliers en végétal tressé, armés uniquement de bâtons où l'on n'est pas sans déplorer un « accident » mortel.
- 72 Mouchet (1947 : 110) signale que « dans le massif M'bokou, pour le tuer on lui lie les pattes et on le projette dans le feu, ou bien on l'assomme à coup de bâton ». On peut aussi le pendre, ce sort étant réservé aux chiens qui volent la nourriture ou font des dégâts dans la basse-cour. Idéalement, chez les Mofu, ce serait aux adultes âgés que reviendrait la charge de l'exécuter. Il existe des abattages faits sur la demande du chef de massif afin de satisfaire certaines actions préventives ou curatives lors des épidémies sus-citées. Le *maslay*, accompagné de représentants de lignages cynophages, choisit et tue des chiens au sein de chaque quartier. Il le réalise toujours sous un jujubier (*leveo*). Comme les autres, le *maslay* ne peut regarder le ciel, il se cache derrière l'épineux, car il sait que son geste n'a pas l'approbation de Dieu et que l'esprit du chien peut le « prendre ». Il s'en explique même devant le chien : « Tu nous as toujours aidé et nous te sommes redevables, mais ce que je fais là, c'est pour la vie de nos enfants ».

- 73 Chez les Vame et le marché au chien de Mayo Plasla, Thys et Nyssens (1982) signalent comment les chiens sont abattus au coucher du soleil, la veille du marché, après un jeûne de vingt-quatre heures.
- « Ils sont tués à coups de bâton portés sur la région occipitale. Les coups sont assésés par l'homme tenant l'animal au bout de la laisse rigide [...]. Dès que l'animal tombe inanimé, on le bat sur tout le corps à l'aide d'un bâton, dans le but de bien répartir le sang dans les tissus. L'animal n'est donc pas saigné classiquement ».
- 74 Pour nos informateurs, Uldeme, Vame et même Mofu, ce ne serait pas l'explication. La meilleure façon de tuer un chien serait de le « cacher » dans un sac et de le battre à mort, jamais en plein jour. On essaie de ne pas faire couler le sang du chien et surtout de ne pas le voir.
- 75 Partout tuer un chien pose problème. Pose problème également un chien mort, chez les Giziga bwi Marva, qui le cachent pour l'enterrer nuitamment. Il ne faut pas que quelqu'un le voit même s'il n'est en aucune façon responsable de sa mort. Il pourrait être atteint par son *tokwora*²⁴. Comme pour les hommes morts au champ de bataille, le *tokwora* du chien poursuit celui qui l'a tué s'il n'a pas respecté les rituels de purification appropriés. Être touché par le *tokwora* se manifeste généralement par de violents maux de tête. Chez les Giziga, il fallait, pour le chien comme pour l'homme tué, que le responsable accroche à son cou un manche de houe avec ici des cordes de *Paspalum*, le tout enduit d'ocre et de charbon, et qu'il aille, accompagné d'un *mashay* s'en défaire, la nuit, à un carrefour désert. Par la suite il conviendra de porter des charmes contenant obligatoirement des canines de chien prises dans un mélange de gui (*Loranthus*) et de bulbes d'amaryllidées soigneusement choisis.

Préparer et commercialiser la viande de chien

- 76 Thys et Nyssens (1982 : 512-514)²⁵ ont conduit leur enquête sur le marché aux chiens de Mayo Plasla.

Figure 7 : Chien dont on vient de brûler les poils sur un feu de branchettes d'épines

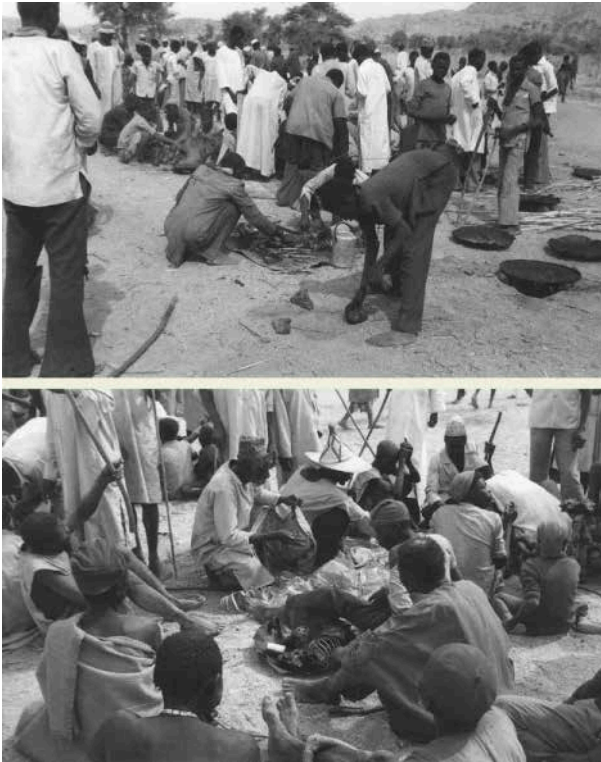


Dessins C. Seignobos

- 77 Le dépouillage – nous regroupons ici nos observations et celles de Thys – comme dans la plupart des massifs s'effectue sous un *Faidherbia albida* (*majaraf*)²⁶. On flambe le chien tenu par un bois acéré de *Terminalia brownii* (*sesem*) enfoncé dans l'anus sur un feu de tiges de sorgho ou d'épines d'*Acacia* spp. (*uradak*). On le frotte ensuite pour faire disparaître les poils. On le remet sur le feu. Le chien n'est jamais dépecé et la peau commence à se craqueler. Avec le retrait du bois l'animal se vide partiellement. On peut commencer la découpe. Les appareils génitaux sont ôtés. Le chien, ouvert en deux, est maintenu sur le dos par des branchages. On achève de vider le chien.
- 78 Le découpage est minutieux. Dans cette technique de boucherie très anciennement codifiée, il semble qu'il y ait peu de façons d'opérer. Elle s'accompagne d'une sorte de recueillement que l'on retrouvera plus tard dans la préparation de la viande et jusque dans sa dégustation. Certaines parties sont retirées pour des médications particulières, comme le foie aux multiples vertus alors que le cœur est écarté car porteur des défauts du chien, il craint le froid, et sa couardise peut lui être reprochée. On distingue ce que l'on va préparer de ce que l'on mange tout de suite : la queue, le sexe et les oreilles. Ce n'est pas toute la viande du chien qui entre dans le circuit commercial. Les tripes, par exemple, sont consommées par les hommes de la famille.
- 79 Un coup de hache – avant on utilisait un marteau de pierre – divise en deux l'ensemble membre antérieur-région interscapulaire, en brisant les vertèbres. Seuls les membres antérieurs et postérieurs, le tronc et la tête se retrouvent sur le marché. Ces morceaux de viande préparés seront réchauffés là. On fait cuire dans l'eau, dans des marmites de terre, le récipient est fermé, mais de temps en temps on tourne les morceaux de chair qui se détachent alors de l'os...

- 80 Dans nos observations chez les Mofu de Méri²⁷, une partie de la viande de chien a été préparée non pas à l'extérieur des habitations, mais dans la case à brasser la bière, un peu à l'écart. Pour cuire le chien on devait préférentiellement utiliser du bois de caïlcédrat (*tor*) et d'*Haematostaphis bartheri* (*tondoz*). Dans la réalité on s'arrange pour avoir un échantillon de ces bois. Les hommes, ici, mettent dans leurs marmites un certain nombre de libers pilés, en poudre, pour « chasser les mauvaises odeurs », en fait pour purifier la viande. On prend la poudre d'aubier du *Ficus umbellata* (*mewe'd*) et surtout celle de *F. abutilifolia* (*meebesl*). Ce dernier fut un arbre nourricier parmi les plus anciens des monts Mandara et que l'on retrouve dans les recettes culinaires du passé, principalement avec le chien (Seignobos 2014c : 135). Partout on rajoute de l'huile de caïlcédrat connue pour son amertume. Il est aussi recommandé d'employer un sel de potasse issu de la lixiviation de cendre de caïlcédrat ou encore celle de l'écorce odoriférante de *Commiphora africana* (*dedek*) pour un meilleur profit prophylactique.
- 81 Tout aussi recherché, le jus de la viande que l'on consomme à part mais qui est aussi utilisé sous la forme de bain lustral dans le cas de longues maladies. La plupart du temps, le jus reste à la maison.

Photographie 4 : Les abrods du marché de Mayo Plasla (mars 1989. Des dessus de fûts métalliques aménagés pour réchauffer les parts de viande canine. Elles seront servies à des groupes de consommateurs

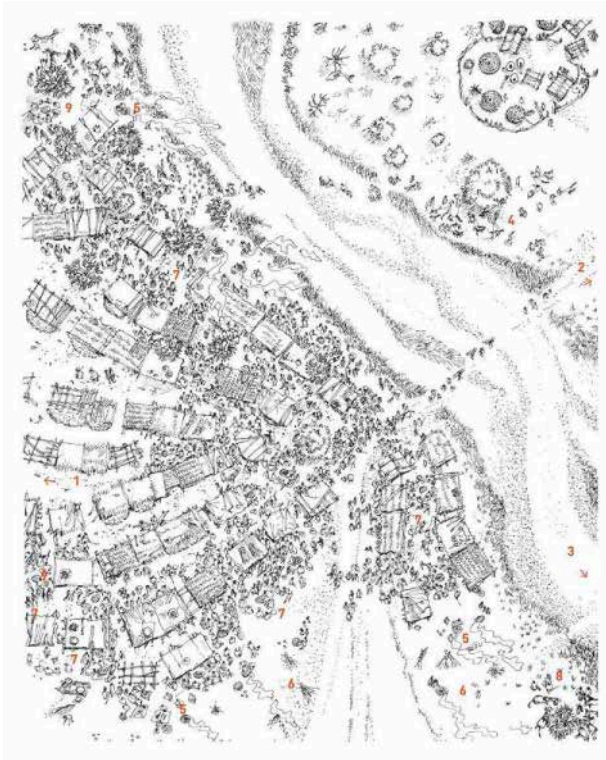


Photographie C. Seignobos

- 82 Le marché de Mayo Plasla et ses environs était, encore dans les années 1980, plein de reliefs de décennies de ces dégustations de viande de chiens. Sur ce marché hebdomadaire, un quartier est réservé aux Vame, un autre aux Uldeme, alors qu'un troisième semble plus mêlé. Les consommateurs de viande de chien n'investissent pas tout le marché de Mayo Plasla qui fonctionne par ailleurs, un autre jour, comme

marché hebdomadaire normal. Ils n'en occupent que les marges. Le centre serait préservé à la demande des commerçants musulmans, mais surtout il ne dispose pas de suffisamment de place pour réchauffer les parts de viande sur des couvercles de fûts (*gongong*) aménagés en vasques et disposés sur des foyers de trois pierres, alimentés par des cannes de sorgho. De petits marmitons s'y affairant sous le contrôle de femmes âgées qui serviront ainsi ces parts réchauffées aux clients. Les consommateurs, en général cinq à sept personnes regroupées, voisins et apparentés, car on ne « croque pas le chien » avec n'importe qui. Avant ils se seront mis d'accord sur la somme commune à déboursier et la répartition des morceaux. On y découvre des groupes de connaisseurs, des habitués qui festoient, mais aussi des consommateurs furtifs de viande de chien, voire honteux qui, prétextant de l'ardeur du soleil et de la poussière, se cachent derrière des paravents de paille tressée. Rappelons que l'on consomme cette viande, seule et non accompagnée de boule de sorgho, ce qui conforte l'idée de nourriture roborative et prophylactique. Dans ce marché, deux ou trois emplacements commercialisent des chiens à engraisser, les animaux vaccinés étant écartés de la vente. Ces marchés aux chiens, uniquement fréquentés par des hommes adultes se révèlent moins bruyants que les autres, en grande partie aussi parce qu'ils ne sont pas associés à la vente de bière de sorgho.

Figure 8 : Le marché de Mayo Plasla



1 – Centre du marché, 2 – Vers les Vame – Mbreme, 3 – Le Mayo Plasla à sec, 4 – Vente de chiens à engraisser, 5 – Foyers pour échauffer la viande de chien, 6 – Tiges de sorghos, 7 – Ensemble de consommateurs, 8 – Ânes, 9 – Rôtiers

Dessins C. Seignobos

- 83 L'intégration du chien dans le circuit commercial de la viande ne pose aucun problème. Mais pour lucratif²⁸ que cela puisse paraître pour le « grossiste » comme pour les

détaillants (Thys et Nyssens 1982 : 516-517), le côté social, convivial et surtout thérapeutique de cette consommation de viande canine l'emporte largement.

- 84 Pourtant, partout la cynophilie est en recul. Elle disparaît avec certaines manifestations comme chez les Tupuri lors des travaux collectifs appelés *torla way* (travaux collectifs du chien) pour la future belle-mère avant le mariage. Composés seulement d'hommes, un chien était préparé à dessein et celui qui avait manifesté le plus d'ardeur à la tâche recevait la tête de l'animal. Pour Igor de Garine (1999 : 322), la majorité des clans musey des cantons de Gamé, Léo et Djarao étaient, comme leurs voisins marba, cynophages. Mais, sous certaines influences, souvent venues du monde musulman, cette pratique peut devenir un objet de risée pour leurs voisins.
- 85 Ce peut l'être aussi au sein d'une même ethnie dont les représentants vivant en ville ne supportent plus les accusations de mangeurs de chien. Nous avons pu suivre en 1994 à Douvangan – chez les montagnards donc – un procès, celui d'Erlam Dakay, tailleur à Maroua (quartier Domayo-Total). Il appartient au clan Ndaw bi Kiluo, réputé « croquer le chien » et, plus encore le préparer à des fins de médication. Erlam, sur sa moto, a tué accidentellement le chien d'un autre Mofu du clan Gandiver. Les gens de Douvangan se gaussèrent alors de lui. Il alla porter plainte à la chefferie de Douvangan. Le chef Marc Ndangadlam, dans un discours attendu de la part d'un jeune chef progressiste, prit la défense d'Erlam et interdit dorénavant de railler les gens pour leur passé de cynophages.

Conclusion

- 86 Dans le nord du Cameroun, toutes les ethnies autochtones et non islamisées ont conservé, à des titres divers, cette sagesse issue du fond des âges, qui fait du canidé le compagnon des commencements, un presque humain.
- 87 Dans les monts Mandara septentrionaux, les populations ont longtemps préservé et entretenu cette prégnance des rapports humains-chiens, révélée par l'existence des dots ou prémices de dots en canidés. Cette focalisation ancienne sur le chien se retrouve des récits étiologiques aux fables, mais c'est le serment de réconciliation majeur, le chien coupé en deux, qui l'illustre avec force. Au quotidien le chien partage la vie de la famille jusqu'à recevoir sa part du sacrifice aux mânes des ancêtres. Comme eux, il demeure le censeur de la vie des vivants. Quant à la cynophilie, entre prophylaxie et soins, elle revêt un impératif social plus ou moins pressant selon les époques.
- 88 Dans la plaine, chez les populations du Logone, les rapports privilégiés avec le chien semblent s'être effilochés avec le temps. Igor de Garine, en 1999, dans sa contribution à l'ethnologie du chien chez les Masa, Musey, Tupuri et Kera, aboutit à cette conclusion :
 « Quels que soient les bénéfices apportés par le chien, celui-ci reste donc pour l'homme un ami ambigu et dangereux ».
- 89 Nous pouvons voir là un éloignement progressif de cette humanisation première qui ne pourra que s'accroître avec des sociétés adhérant toujours plus aux religions abrahamiques jusqu'à, dans le cas de l'islam, faire du chien un importun dans la maison.

BIBLIOGRAPHIE

Balga J.P. 2022 – *Le sens de la dot en pays tupuri*. Paris, L'Harmattan, 222 p. (Études africaines. Série linguistique).

Beauvilain A. 1989 – *Nord Cameroun, crises et peuplement*. Notre-Dame-de-Gravenchon, chez l'auteur, t.2 : 311-625.

Bernus E. 2000 – Du lévrier Touareg. In : Balland D. (Ed.) *Hommes et Terres d'islam, mélanges offerts à Xavier de Planhol*. Téhéran, Institut français de recherche en Iran ; Louvain, Peeters : 309-319. (Bibliothèque Iranienne ; 53).

Bouba Souka 2010 – *Rites chez les Guiziga du Nord-Cameroun et leurs évolutions du XIXe au XXe siècles*. Thèse d'Histoire, Université de Ngaoundéré, 371 p.

Blench R.M. 1995 – A history of domestic animals in Northeastern Nigeria. *Cahiers des Sciences Humaines* 31 (1) : 181-237.

Collard Ch. 1977 – *Organisation sociale des Guidar ou Baynawa (Cameroun septentrional)*. Thèse de doctorat en ethnologie, EPHE, Université Paris Nanterre, 437 p.

Diye J. 2017 – Les modes sacrificiels de résolutions des conflits dans les monts Mandara. In : Guitard E. & Van Beek W. (Ed.) *Rites et religions dans le bassin du lac Tchad*. Paris, Karthala : 149-158.

Garine I. de 1999 – Contribution à l'ethnologie du chien dans le Nord du Cameroun et le Sud-Ouest du Tchad (Masa, Muzey, Tupuri, Kera). In : Baroin C. & Boutrais J. (Ed.) *L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*. Paris, Ird : 321-348. (Colloques et Séminaires).

Juillerat B. 1971 – *Les bases de l'organisation sociale chez les Mouktélé (Nord-Cameroun)*. Structures lignagères et mariage. Paris, Institut d'Ethnologie, 271 p.

Lembezat B. 1939 – *Les rites de serment en pays kirdi, Subd. De Mora*. Archives de la sous-préfecture de Maroua, 5 p. dactyl.

Lembezat B. 1948 – Les rites du serment chez les animistes de Mora. *Études Camerounaises* 1 (21-22) : 91-103.

Lestringant J. 2009 – *Le commandant en son fief, pouvoir colonial et approche du monde africain, Mémoires d'un administrateur au Cameroun (1946-1960)*. Tapuscrit 500 p.

Mouchet J.J. 1947 – Prospection ethnologique sommaire de quelques massifs du Mandara. *Bulletin de la Société d'Études Camerounaises* 19-20 : 93-104.

Mouchet J.J. 1949 – Prospection ethnologique sommaire du Massif Zelgwa (région du Nord-Cameroun, Subdivision de Mora). *Études Camerounaises* 21-22 : 39-54.

Müller-Kosack G. 2003 – *The Way of the Beer. Ritual re-enactment of history among the Mafa, terrace farmers of the Mandara Mountains (Nord Cameroon)*. London, Mandaras publishing, 408 p.

Seignobos C. 2014a – « L'humanité de l'animal à l'épreuve de la »mise en valeur« coloniale (bovins, équidés, canin... des exemples du Nord-Cameroun ». in Eds SCI E. de Mari et D. Taurisson-Mouret, *Ranger l'animal : l'impact environnemental de la norme en milieu contraint II. Classer l'animal sous la contrainte des disciplines coloniales*. Université de Droit de Montpellier. Victoires Ed. : 197-210.

- Seignobos C. 2014b – La chasse/pêche aux batraciens : aux origines de la vie des populations du bassin du lac Tchad ? (L'exemple du Diamaré, Cameroun). *Anthropozoologica* 49 (2) : 305-325.
- Seignobos C. 2014c – Essai de reconstitution des agrosystèmes et des ressources alimentaires dans les monts Mandara (Cameroun) des premiers siècles de notre ère aux années 1930. *Revue d'Ethnoécologie* 5/Varia. <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.1836>
- Seignobos C. 2018 – Les termitières, un univers de chasse (nord du Cameroun). *Revue d'Ethnoécologie* [en ligne], 14/2018.
- Seignobos C. 2019 – Bois de feu, maléfiques, bénéfiques, et la guerre des fumées (région de Maroua, Nord du Cameroun). *Revue d'Ethnoécologie* 16/Varia. <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.5748>
- Seignobos C. & Tourneux H. 2002 – *Le Nord-Cameroun à travers ses mots. Dictionnaire de termes anciens et modernes (Province de l'Extrême-Nord)*. Paris, IRD/Karthala, 334 p.
- Thys E. & Nyssens O. 1982 – Préparation et commercialisation de la viande canine chez les Vame-Breme, population animiste des monts Mandara (Nord-Cameroun). In : *Proceeding of the International Colloquium on tropical Animal Production for the Benefit of Man* : 511-517.
- Vincent J.F. 1991 – *Princes montagnards du nord-Cameroun* Tome 1. Paris, L'Harmattan, 466 p.
- Zoccarato S. 1992 – *100 noms de chiens, les chiens toupouri aboient la vérité*. Mission catholique de Guidiguis, 9 p.

NOTES

- Nos enquêtes se déroulent, pour l'essentiel, sur les monts Mandara et leurs piémonts *lato sensu*, auprès de populations de langues West Tchadic, aussi le nom du chien est-il construit sur la même racine (Blench 1995 : 230-231 : *karee* (Hausa), *kre* (Mandara), *kra* (Mada), *ka* (Vame), *Kada* (Mafa), *kda* (Muktele), *kadey* (Mofu), *kri* (Giziga).
- Une partie de ce récit est proche de celui rapporté chez les Mafa de Gousda (1998) (Seignobos 2014c : 114).
- La pâte de sorgho cuite est mise en forme dans unealebasse hémisphérique préalablement huilée.
- Müller-Kosack (2003 : 104, chez les Mafa de Gousda - Mtskar le signale aussi). "dog went to heaven to get millet (metemas). Soon after, dog went again to heaven and collected fire by carrying it on his tail. This is why people throw some of their food to a passing dog while they eat their daily meal, and they say to the dog, "Go and get me my millet!"
- Ce conte-racine transethnique, nous en avons rappelé un fragment chez les Mafa de Magoumaz (Seignobos 2014c : 113).
- Les couleurs des grains des faux épis des mils pénicillaires des monts Mandara vont du blanc cassé au gris fer brillant.
- Si le chien est essentiel dans les récits « fondateurs » il n'est pas le personnage focal des contes. On lui connaît deux ennemis, la hyène et la panthère et des comparses, la chèvre, le singe et bien d'autres encore dont l'écureuil fouisseur, *Xerus erythropus* qui, lui, en revanche, se révèle la vedette de bien des récits.
- Chez les Muktele, groupe tampon entre les Mafa et les Podokwo (Juillerat 1971 : 178) l'intermédiaire pour un mariage choisi par le fiancé dans la future famille de sa femme, est appelé *Kda* (chien). Acteur essentiel des transactions du mariage, il sert à fixer le « prix de la fiancée », juge de la qualité des chèvres requises et ensuite du versement de la dot en argent. Il rappellerait l'époque où le « prix de la fiancée » était partiellement comptabilisé en chiens.

9. Dans le nord du Cameroun, le mot « massif » recouvre moins le sens géographique pour des reliefs – d’ailleurs d’altitude modeste – que celui de siège de petites entités socio-politiques disposant généralement d’une langue propre et s’inscrivant dans un cycle particulier de fêtes (Seignobos & Tourneux 2002 : 184-185).

10. Aissata et Kitikil Njidda de Kosséwa 1990. Cette croyance se retrouve chez les montagnards, des Mofu aux Zulgo.

11. Les chiens de chasse restent néanmoins une catégorie à part. L’homme ne donne au chien des charmes à manger ou boire que dans le seul cadre de la chasse. Nous ne traiterons pas ce sujet. Nous l’évoquerons chez les seuls Mofu pour en donner l’esprit. Pour l’agressivité on lui fait manger le fourmilion, *kede gadawa* (le chien des Gadawa), ce *myrmeleonides* est craint par l’homme, sa morsure implique tout un rituel de soins. Pour améliorer son odorat on mélange à sa nourriture du museau de musaraigne. Pour plus d’obéissance et qu’il ne laisse pas échapper ses proies, on lui fait manger *madlirpapa* qui désigne plusieurs araignées, mais plutôt *Selenops radiatus* qui tisse une toile particulièrement efficace, appelée *mesepéc*. (Seignobos 2018 : 46).

12. Il y a néanmoins discussions sur le sujet et nous ne ferons que l’évoquer chez les Giziga. L’homme, à travers devinettes et proverbes, s’en prend, de son côté, au chien, dénonçant une forme d’asservissement au canidé. Devinette : « Mon père en mourant m’a laissé deux esclaves, qui suis-je ? » (*ba ndu muuc naa pliy beke, hay cew*). Le chien ! Ce sont bien l’homme et la femme qui devront le nourrir, ou encore un proverbe : « mieux vaut une femme mal éduquée qu’un jeune chien » ; « *ngos lamba ngamma gawla kri* » avec la première le divorce est toujours possible, mais, avec le chien ? Ira-t-il chez un autre maître ? Non, seule la mort vous séparera etc.

13. Le rite du chien coupé en deux se retrouvait chez les Mundang et les Giziga. Bouba Souka (2010) pour les Giziga sud insiste sur le choix du discoureur qui devait, lors de la cérémonie, se montrer particulièrement éloquent. Certains de ces serments imprécatoires devaient rester célèbres comme celui mettant fin à la guerre qui déchira les Giziga Midjivin et ceux de Moutouroua. Ce rite existait aussi dans les plaines du Logone, chez les Musey où l’on mettait fin à une vendetta en coupant le chien (Gariné 1999 : 332). Chez les Tupuri, un chiot est coupé en deux pour réparer un désordre social, laver une souillure après un "inceste" (lorsque deux personnes du même clan ou de clans apparentés ont forniqué). Celui qui va conduire le rituel est un homme choisi pour ses qualités de sagesse, appartenant indifféremment à l’une ou l’autre partie. Balga (2022 : 89) donne une autre version où les coupables eux-mêmes nuitamment trancheraient, ensemble le chiot. Ils fuiraient le lieu et la dépouille du chien pour une cure de purification.

14. ANY/APA 11832/C

15. Mot d’origine arabe apporté par Rabeh et popularisé par l’administration coloniale militaire française, désigne les non musulmans, particulièrement les populations des monts Mandara. Il recouvre une nette connotation péjorative (Seignobos & Tourneux 2002 : 154-157).

16. Dans les années 1950, les communautés montagnardes, qui nécessitaient de nombreuses visites, étaient administrées par les adjoints des chefs de Subdivision, jeunes, en début de carrière. À chaque passation de pouvoir ils se devaient de faire une longue tournée pour « remettre les choses en ordre »...

17. Ces événements sanglants entre Girmedew (massif de Méri) et Gemzek (Subdivision de Mora), issus d’archives non classées de la sous-préfecture de Mora (1956), sont rapportés par Diye (2017 : 151-152).

18. On trouve justement la cause de cet « accident au cours du déroulement de ce rituel » dans Vincent (1991 : 402). Les Mofu de Wazang en ont donné leur version. La cérémonie se situe bien entre les massifs de Douroum et de Wazang dans les années 1950, sous un administrateur dont le nom n’a pas été retenu par les Mofu. Il y avait là deux chiots sacrifiés en même temps : « Le prince de Durum s’était fait remettre les deux hauts de chien [...], apparemment sans que l’administrateur eût réalisé l’énormité de cette prétention. Les gens de Wazang voulurent alors

arracher leur dû, d'où une bataille n'ayant pas empêché, malgré tout, la proclamation de la paix par l'administrateur, mais dans une confusion générale... ».

19. La *diya* a été introduite par l'administration coloniale selon l'expérience qu'elle avait acquise auprès de groupements d'éleveurs arabes Showa dans le nord du Cameroun et surtout au Tchad. Elle l'a appliquée pour les communautés peules et tenté de le faire, dans les années 1940 avec les « Kirdis », mais sans succès.

20. L'administration nationale a dû encore se résoudre de rares fois à l'utiliser. Alors que nous conduisions des enquêtes concernant les conflits fonciers dans la région de Doulek, au nord de Maroua, nous fûmes témoin d'une dernière « guerre » entre montagnards. La cause : une case de santé construite à Doulek où on recruta un infirmier d'origine mboku, ce qui déplut fortement à la communauté molkwo qui pensait légitimement y placer l'un des leurs. L'infirmier, un certain Bejel, fut tué dans un guet-apens sur la route par des Molkwo dans un climat de grande tension dû à un arrêt des pluies en début de saison. Lawan Babbé, un dépendant du Lamido de Maroua, mis en place comme chef à Doulek depuis 1953, s'interpose entre Mboku et Molkwo, mais déjà 1500 Mboku et leurs alliés menacent 1300 Molkwo descendus de leurs piémonts. Tous en armes avec leurs musiques ils enchaînent des simulacres de combats devant des parterres de femmes spectatrices, comme lors de grandes cérémonies de deuil. Les gendarmes de Maroua envoyés par le gouverneur de la Province ne sachant que faire, jettent des centaines de grenades lacrymogènes qui rajoutent de la fumée à la poussière qui monte de la plaine. Cette situation va durer plusieurs jours pendant lesquels Lawan Babbé et ses notables s'activent pour réunir les représentants des deux belligérants. La *diya* est refusée, mais les dégâts déjà causés sont remboursés en petit bétail. Le chien à sacrifier est trouvé. Le chef mandara, de Makilingay, qui administre Molkwo, veut rester auprès d'eux comme témoin contrebalançant la partie peule représentée par Babbé. Ici encore, dispute quant à qui doit prendre la tête du chien. Ce sera Mboku et celui qui tranchera l'animal, un chef de quartier de Molkwo, Abbasay. Il sera dit par la suite que ce fut Lawan Babbé, autrement dit la main du Lamido de Maroua. Le chien coupé en ce mois de juillet 1985 sur les sables du mayo Sélo pourrait bien être le dernier de ce serment de paix immémorial.

21. Le rituel concernant un batracien comme medium pourrait renvoyer à une formulation ancienne pour un serment de paix chez les Podokwo (ou qui n'intéresserait que certains clans). Le fond de peuplement originel revendiqué par les Podokwo est le monde saw des plaines d'inondation au sud du lac Tchad. Ces populations, arrivant en ordre dispersé sur les monts Mandara, durent se débarrasser d'attributs symboliques issus de la plaine. Comme bien d'autres postulants à embrasser la vie en montagne – chez les Mofu par exemple – ils devaient renoncer à un caractère identitaire fort des plaines amphibies au fondement même de leur économie : la consommation de batraciens sous toutes leurs formes, séchés, fumés et comme matière grasse de base (Seignobos 2014b). On enregistre alors sur les massifs bordiers des Mandara des récits où ceux qui persistaient à conduire encore des campagnes de chasse aux batraciens en plaine (peu abondants sur les montagnes), leurs prises ayant pourri entraînaient une odeur si pestilentielle que leurs voisins outragés se ligèrent pour les chasser.

22. Mouchet (1949) signale la cynophagie dans un tableau comparatif des observations ethnologiques sommaires relevées dans les massifs Mboku, Hurza, Mora, Udham (Uldeme), Mada et Zelgwa (Zulgo).

23. Le chien entre dans les rituels, lors de la création d'une nouvelle forge. On le sacrifie et on le fait cuire sur le nouveau foyer. Il sera consommé par l'équipe qui va entreprendre de travailler dans cet atelier. Le rite s'est maintenu jusque chez les populations du sud comme les Bafia. Le « chien et le forgeron » reste une piste à travailler pour le nord du Cameroun.

24. Le *tokwora* est une notion transethnique que l'on retrouve des monts Mandara aux rives du Logone et qui s'applique aux guerriers tués au combat, au chien et à certains grands gibiers

abattus. Appelé *tokora* chez les Masa, *tokware* chez les Tupuri et *togota* chez les Musey (Gariné 1999 : 330).

25. Le Docteur vétérinaire E. Thys, du Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire de Maroua et l'anthropologue O. Nyssens ont suivi tout le déroulé, de l'abattage à la préparation via la découpe, qu'ils décrivent. Le tout accompagné de pesées.

26. Nous conserverons les termes en langue mofu nord.

27. Informateur principal : Nafada Tadjapa de Méri.

28. Dans le début des années 1980, le prix d'un gros chien préparé était de 7400 fcfa, un membre antérieur et son entame 1000 fcfa, un postérieur 800 fcfa, tête 300 fcfa et tronc 3500 fcfa (la portion se vend au marché à 50 fcfa les 50 g. On peut estimer le bénéfice de l'opération à environ 100 % du prix d'achat partagé entre le grossiste, fabricant et détaillants, avec une part un peu plus importante pour le premier. Si Thys avait comparé le prix de la viande de chien à celui de la viande des petits ruminants et des bovins, le coût se serait révélé supérieur à toutes les autres.

RÉSUMÉS

Pour les sociétés des monts Mandara septentrionaux (Nord-Cameroun), le chien a conservé une part d'humanité au point de partager avec la famille les sacrifices aux mânes des ancêtres et de se présenter comme une sorte de gardien de la moralité familiale. Les « mythes » s'emploient à rappeler les services éminents qu'il sut rendre à l'homme. Les modes d'alliances matrimoniales l'ont largement pris en compte dans le passé. Tuer un chien par le fer est un crime, le laisser mourir de faim, une infamie lourde de conséquences. Pourtant l'homme devait, il y a peu, sacrifier le chien lors des serments de paix et pour, encore aujourd'hui, assouvir une cynophagie qui relève plus de soins thérapeutiques qu'elle ne participe à la diète alimentaire.

For the societies of the northern Mandara Mountains (North Cameroon), the dog has kept a part of humanity up to sharing with the family the sacrifices to the ancestors' manes and standing like a kind of guardian of the family morality.

“Myths” set out to recall the eminent services dog rendered to mankind. The patterns of matrimonial alliances have widely addressed this in the past.

To kill a dog with iron is a crime, to let it starve to death, a heavy infamy.

Yet humans had, not long ago, to sacrifice dogs during peace oaths and, still today, to satisfy a cynophagy which relates more to therapeutic care than to diet.

INDEX

Mots-clés : chien, Nord-Cameroun, monts Mandara, l'humanité du chien, serment de paix, cynophagie

Keywords : dog, Northern Cameroon, Mandara Mountains, the dog's humanity of, oath of peace, cynophagy